

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 169/2021

**Objet : Subventions Action  
Sociale : Maison des  
Adolescents Nord**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Éric.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

**Pour la Commune de CABANNES :** ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges*).

**Pour la Commune de MAILLANE :** MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

**Pour la Commune de NOVES :** FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

**Pour la Commune de PLAN ORGON :** LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*)

**Pour la Commune de ROGNONAS :** MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de GRAVESON :** DI FÉLICE Jean-Marc.

**Secrétaire de séance :** M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour la signature d'une convention de trois ans avec la Maison des Adolescents 13 Nord, pour un montant de subvention annuelle de 40 000 €.

Pour mémoire, basée à Chateaurenard, la Maison des Adolescents intervient sur l'ensemble du territoire Terre de Provence auprès des adolescents et leurs familles. Le « relais ados-parents » d'Orgon, relais de proximité, permet de faciliter l'accès à la prévention et aux soins.



Ses missions visent le bien-être des adolescents par une approche globale de la santé, via un accompagnement des jeunes et leurs familles de façon individuelle ou collective.

La structure développe également des actions en éducation pour la santé et en prévention à partir des besoins identifiés par ses partenaires territoriaux, les professionnels de terrain et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil. L'action de la Maison des Adolescents a ainsi vocation à prévenir le mal-être, les conduites à risques et à permettre à l'adolescent de se consacrer à ses projets personnels, d'insertion, de vie.

Le bilan 2020 indique que 441 jeunes ont été vus en action de prévention. 123 jeunes ont été accueillis sur cette dernière année à l'antenne de Châteaurenard (54 11/15 ans, 69 16/25 ans ; 74 filles, 69 garçons) et 40 adultes (parents proches). Au relais Ados-Parents d'Orgon ont été reçus 28 jeunes (25 11/15 ans, 3 16/25 ans ; 14 filles, 14 garçons) et 1 adulte (parent proche).

L'association motive cette augmentation par le besoin de renfort des moyens humains, à hauteur de 0,4 ETP d'un travailleur social pour l'accueil, l'écoute et la prévention et de 0,3 ETP d'une secrétaire-chargée d'accueil pour améliorer la qualité du premier accueil physique et téléphonique.

L'objectif est de pouvoir tenir, sur l'antenne, jusqu'à 1020 entretiens d'adolescents ou de jeunes adultes par an ainsi que 150 au Relais Ado Parents d'Orgon et de pouvoir suivre dans la file active 200 jeunes.

L'association prévoit aussi d'étoffer son offre de formation avec une nouvelle certification et un catalogue élargi.

Considérant l'avis favorable de la commission Action Sociale sur une augmentation de la subvention allouée, le Bureau s'est prononcé lors de sa dernière réunion pour l'octroi d'une subvention de 43 500 €, montant permettant de respecter (suite à l'absence de demandes pour 2021 de certaines associations) le principe de maintien à leur niveau 2020 des enveloppes de subvention par compétence.

Il convient en conséquence que le Conseil Communautaire se prononce sur l'octroi d'une subvention de 43 500 € à la Maison des Adolescents.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRÈS AVIS** favorable de la commission politique de la ville et action sociale en date du 21 octobre 2021,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 43 500 € à la Maison des Adolescents Nord pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** sa présidente à signer la convention en découlant.

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

